

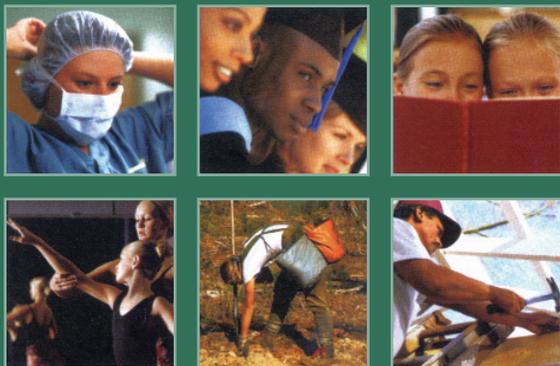


Waterhouse

La richesse de l'expérience

Fondation de dons particuliers

DÉCEMBRE 2008



Il s'agit d'un moyen

simple et efficace de soutenir

les causes qui sont importantes pour vous.

Dans quelle direction le vent soufflera-t-il? Entrevue avec Bob Gorman, stratège en chef des portefeuilles

Dans le contexte de la volatilité actuelle des marchés, nous avons demandé à Bob Gorman, stratège en chef des portefeuilles et membre du conseil d'administration de la Fondation de dons particuliers (FDP), de faire part de ses opinions à nos donateurs.

Jo-Anne : Nous avons récemment connu des périodes sans précédent au sein des marchés. À votre avis, à quoi devons-nous nous attendre prochainement?

M. Gorman : Selon moi, trois choses se produiront : tout d'abord, la volatilité devrait s'estomper graduellement par rapport aux niveaux records enregistrés dernièrement; ensuite, le cours des actions devrait s'affermir pour un moment, car les investisseurs finiront par se ressaisir face au ralentissement de la croissance des bénéfices des sociétés au sein d'une économie fragile; enfin, les investisseurs devraient commencer à regarder au-delà de la crise du crédit actuelle et du ralentissement économique pour viser une reprise. C'est à ce moment que les marchés des actions commenceront à retrouver une certaine vigueur.

Jo-Anne : Le dollar canadien a fait une chute vertigineuse. Quelles en sont les conséquences?

M. Gorman : La dépréciation récente du huard a entraîné la hausse de la valeur des placements étrangers,

particulièrement des titres américains. Étant donné que des titres américains et internationaux composent le Fonds de revenu équilibré TD, dans lequel sont investies les contributions à la FDP, la récente chute des marchés des actions s'en est donc trouvée amortie.

Jo-Anne : Face à la volatilité actuelle sur les marchés, sur quoi les gens devraient-ils axer leurs efforts?

M. Gorman : En présence d'une correction boursière marquée comme celle qui a eu lieu au cours des derniers mois, les investisseurs ont tendance à se concentrer sur les effets négatifs qui se reflètent sur leurs relevés de placement. C'est tout à fait compréhensible, surtout lorsqu'on doit faire face à l'un des pires trimestres de l'histoire comme celui qui s'est terminé le 30 septembre. La meilleure question à vous poser est la suivante : vos placements en souffriront-ils à jamais ou s'en remettront-ils? Dans chaque cycle de marché, les investisseurs en mauvaise posture sont généralement ceux qui ont acheté en se fondant sur une idée ou un concept qui s'est révélé faux. Au début de la présente décennie, les actions surévaluées du secteur des technologies ont constitué un bon exemple de ce concept. Durant ce cycle, les placements des investisseurs dans les petites sociétés pétrolières



Bob Gorman

Stratège en chef des portefeuilles, TD Waterhouse
Membre du conseil d'administration de la
Fondation de dons particuliers

dont la fortune était liée à l'idée que le baril de pétrole atteindrait bientôt le prix de 200 \$ ont été touchés de façon permanente. Par contre, je crois que les titres du Fonds sont de très haut calibre et que, de façon générale, ils ont tenu le coup beaucoup mieux que les marchés en ces temps difficiles. Je m'attends à ce qu'ils connaissent une reprise complète avec le temps. Pour l'instant, c'est sur quoi nous devons nous concentrer.



Les dons de bienfaisance dans des marchés volatils Ne laissez pas les marchés vous faire dévier de votre trajectoire



Photo : ©Greg Pacek

Jo-Anne Ryan

Vice-présidente, Services des conseils philanthropiques,

TD Waterhouse Canada Inc.

et directrice générale, Fondation de dons particuliers
www.tdwaterhouse.ca/privategiving

La Fondation de dons particuliers (FDP) est heureuse de célébrer son quatrième anniversaire. TD Waterhouse a été la première institution financière à lancer, à l'automne 2004, un programme de fonds de bienfaisance à titre de solution de rechange simple à la création d'une fondation familiale. Depuis sa création, la FDP a distribué près de sept millions de dollars à des organismes de bienfaisance disséminés partout au Canada, et ce, grâce à la générosité de ses donateurs.

De façon générale, l'automne est une saison occupée au chapitre des dons de bienfaisance en raison de l'imminence du 31 décembre, date limite pour verser des dons pouvant être déduits du revenu imposable pour l'année d'imposition 2008. Dans l'édition du

printemps 2008 du présent bulletin, j'avais alors mentionné que l'abolition de l'impôt sur les gains en capital touchant les dons de titres cotés en bourse à des organismes de bienfaisance enregistrés du Canada avait incité de nombreuses personnes à faire des dons en titres plutôt qu'en espèces. Cependant, nous avons constaté cette année une approche plus prudente des dons de titres en raison de la forte volatilité des marchés. Il va sans dire que les perturbations des marchés ont eu une incidence sur les dons de bienfaisance. Cependant, il existe encore des stratégies à cet égard qui valent la peine d'être prises en compte.

Donnez vos titres gagnants et vendez vos titres perdants. Si vous croyez que l'un de vos placements possède encore un potentiel de croissance et que vous ne souhaitez pas vous en départir, envisagez de le donner, puis de le racheter immédiatement.

Ce faisant, vous :

- a) évitez de payer des gains en capital sur les profits que vous avez réalisés jusqu'à maintenant;
- b) recevrez un reçu d'impôt pour activités de bienfaisance vous donnant droit à un crédit d'impôt;
- c) hausserez le prix de base rajusté (PBR) de votre placement.

Un PBR accru réduira vos gains en capital et, conséquemment, l'impôt s'y appliquant lorsque vous vendrez vos placements. Si vous détenez des titres dont la valeur a diminué depuis que vous les avez achetés, et que vous avez réalisé des gains en capital avec d'autres

titres, songez à provoquer une perte en capital en vendant un ou plusieurs de vos « titres perdants » ainsi qu'à donner le produit de la vente à un organisme de bienfaisance. Ainsi, en plus de recevoir un crédit d'impôt pour don de bienfaisance, vous subirez une perte en capital, laquelle peut être utilisée pour compenser les gains en capital réalisés durant l'année en cours ou lors des trois dernières années, ou encore, être reportée indéfiniment. N'oubliez toutefois pas que vous devez attendre 30 jours avant de racheter le titre.

Si la perspective de donner des actions ne vous plaît toujours pas en raison des conditions actuelles des marchés, considérez plutôt les dons traditionnels au moyen de chèques. Vous recevrez un reçu d'impôt pour activités de bienfaisance donnant droit à un crédit d'impôt pour dons de bienfaisance d'environ 46 %, sous réserve de certaines limites, qui peut réduire l'impôt à payer de l'année en cours.

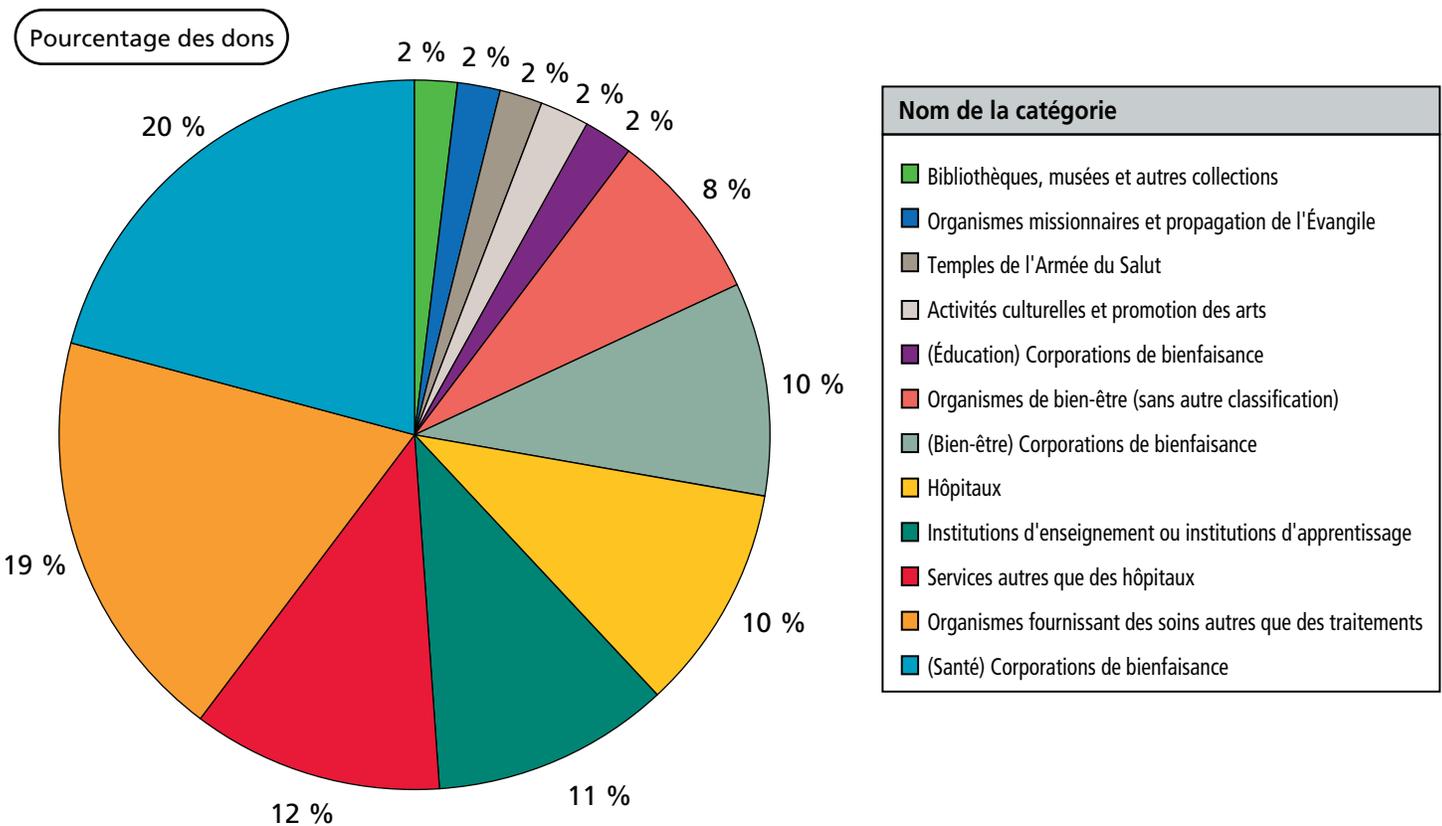
Établissez un fonds de bienfaisance ou une fondation privée une fois la reprise des marchés enclenchée. Le fait d'établir et de financer un tel véhicule lorsque les marchés sont vigoureux vous assure de disposer des fonds dont vous avez besoin pour soutenir les causes qui vous tiennent à cœur, et ce, que les temps soient difficiles ou non.



Comment votre argent a-t-il été investi?

Grâce à la générosité de ses donateurs, la FDP, qui célèbre son quatrième anniversaire, a versé plus de 6,9 millions de dollars à des organismes de bienfaisance du Canada depuis sa création.

Douze principales catégories de tous les versements à des organismes de bienfaisance enregistrés – d'avril 2005 à octobre 2007



Le 4 novembre 2008, Statistique Canada a publié son rapport sur les dons de bienfaisance Les Canadiens sont généreux dans tout le pays

Les déclarants canadiens ont indiqué avoir fait des dons de bienfaisance pour une valeur totale de 8,6 milliards de dollars en 2007, en hausse de 1,4 % par rapport à 2006

Le Manitoba (27 %) détient le pourcentage de déclarants donateurs le plus élevé, suivi de l'Ontario, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Saskatchewan (26 % dans les trois cas)

Les donateurs du Nunavut figurent en tête des provinces et des territoires ayant enregistré le don médian le plus élevé, suivis des donateurs de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Alberta



Vos questions

Q. *J'ai dû convertir mon REER en fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) cette année. L'an prochain, je devrai commencer à retirer des fonds de mon FERR. Si je donne le versement tiré de mon FERR, quelles en sont les conséquences fiscales?*

R. Les retraits d'un FERR constituent un revenu entièrement imposable. Si vous donnez le versement de votre FERR à un organisme de bienfaisance, vous recevrez un reçu d'impôt, et le crédit d'impôt qui en résultera annulera l'impôt à payer. Il s'agit d'une idée formidable pour les clients qui recherchent une façon avantageuse sur le plan fiscal d'atteindre leurs objectifs en matière de dons de bienfaisance.

Q. *J'aimerais établir un compte de donateur par l'intermédiaire de mon testament. De quelle façon dois-je m'y prendre?*

R. Un grand nombre de nos donateurs ont décidé d'ajouter un compte de donateur par l'intermédiaire d'un legs dans leur testament. Des exemples de formulation concernant

les legs se trouvent à la page 8 du Guide du Programme, lequel est accessible à partir de l'adresse suivante : www.tdwaterhouse.ca/fr/donsparticuliers.

Q. *De quelle façon les présentes conditions des marchés ont-elles une incidence sur le montant actuellement disponible aux fins de versement à des organismes de bienfaisance?*

R. En vertu des règles fiscales, la FDP doit généralement verser au moins 3,5 % de sa valeur chaque année. La FDP a, en règle générale, versé 5 % de sa valeur. Le conseil d'administration de la FDP peut modifier ce pourcentage au besoin. Le montant des fonds à verser aux organismes de bienfaisance en 2009 sera fondé sur la valeur de la FDP au 31 décembre 2008 et vous sera communiqué en janvier 2009.

Vos questions et vos commentaires sont appréciés; veuillez les transmettre à joanne.ryan@td.com (416-308-6735 ou 1-866-866-5166).

Au nom du conseil d'administration de la FDP, je profite de l'occasion pour vous souhaiter de joyeuses Fêtes en toute sécurité!

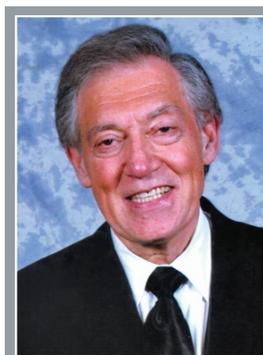
Présentation de deux nouveaux membres du conseil d'administration de la FDP



Lisa Driscoll

Première vice-présidente,
Groupe Financier Banque TD

Lisa Driscoll est née à l'Île-du-Prince-Édouard et travaille depuis 20 ans au sein de La Banque TD. Elle occupe actuellement le poste de première vice-présidente en marketing au sein du Groupe Financier Banque TD et dirige la stratégie de retraite et la planification du marketing au chapitre de la gestion du patrimoine dans le cadre de ses fonctions. Lors d'un mandat récent à Halifax à titre de première vice-présidente régionale de la région de l'Atlantique, elle a siégé au conseil d'administration de la Feed Nova Scotia.



Sam Hirsch

Ancien franchisé de plusieurs
magasins Shoppers Drug Mart
(Pharmaprix au Québec)

Sam Hirsch est un franchisé à la retraite de plusieurs magasins Shoppers Drug Mart. Il a été président de la Metropolitan Toronto Pharmacy Association et directeur général de la Shoppers Drug Mart/Pharmaprix Life Foundation. Il a également été primé par la Ontario Pharmacists' Association et l'Université de Toronto pour son travail exceptionnel à titre de bénévole.

Nous souhaitons la bienvenue à M^{me} Driscoll et à M. Hirsch et les remercions sincèrement. Nous souhaitons également remercier Jaimie Watt et Fran Strike, deux membres sortants du conseil qui ont terminé leur mandat de deux ans. Nous sommes très reconnaissants de votre travail au sein de notre fondation.

TD Waterhouse Canada Inc. est une filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada Inc. – membre du FCPE.

TD Waterhouse est une marque de commerce de La Banque TorontoDominion, utilisée sous licence.

Les renseignements contenus dans ce bulletin ne sont fournis qu'à titre informatif. Les renseignements proviennent de sources jugées fiables, mais nous ne pouvons garantir ni leur exactitude ni leur exhaustivité. Ces renseignements ne doivent pas être considérés comme des conseils financiers, fiscaux, juridiques ou de placement. TD Waterhouse Canada Inc., La Banque Toronto-Dominion ainsi que ses sociétés affiliées et divisions apparentées ne peuvent être tenues responsables des erreurs ou omissions que pourrait contenir ce document, ni des pertes ou dommages subis.